

BULLETIN AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT

La Banque Africaine de Développement

Comment viser les projets offerts par la Banque

Les sociétés canadiennes désireuses de se prévaloir des marchés offerts par la Banque Africaine de Développement devraient d'abord consulter le Résumé Trimestriel des Opérations de la BAD, ainsi que son Programme Annuel de Prêts, publié au mois de novembre de chaque année. On peut se procurer des exemplaires de ces documents en s'adressant à l'Ambassade du Canada à Abidjan (Côte d'Ivoire) ou au Canada, à la Direction de l'expansion du commerce en Afrique du MAECI (Tél: (613) 944-6579).

Il est préférable que les sociétés se limitent à la prospection de un ou deux projets qu'elles pourraient mener à bonne fin. Elles devraient concentrer leurs efforts sur les pays qu'elles connaissent bien, et s'en tenir à leurs principaux domaines de spécialisation.

Une fois un projet identifié, des renseignements supplémentaires sur les projets peuvent être obtenus auprès de l'Ambassade ou du Haut-Commissariat du Canada responsable pour le territoire en question (consultez le Répertoire des Délégués commerciaux). Les sociétés peuvent demander à la mission canadienne des précisions sur :

- l'agence d'exécution du projet
- l'état d'avancement du projet;
- les coûts et composantes des équipements ou services demandés;
- l'échéancier de pré-qualification des experts-conseils, s'il y a lieu;
- la période approximative des missions d'évaluation des experts de la BAD;
- les autres bailleurs de fonds et composantes qu'ils financent;
- les experts de la BAD chargés de suivre toutes les étapes du cycle du projet.

Ces renseignements en main, une société peut alors concentrer ses efforts de marketing auprès de l'agence

d'exécution. Le contact direct avec l'agence lui permettra de se faire connaître, d'évaluer la concurrence et de se placer au mieux pour les futurs appels d'offres. Il ne faut surtout pas négliger l'aspect primordial des relations interpersonnelles avec ses interlocuteurs, condition essentielle de réussite sur le continent africain. La société devrait ensuite informer l'Ambassade du Canada à Abidjan de ses démarches auprès de l'agence d'exécution, afin que l'agent de liaison de l'Ambassade puisse faire part à la BAD de l'intérêt du Canada.

L'agence d'exécution est un organisme désigné par le pays emprunteur et par la Banque. Il peut s'agir d'un ministère, d'une entreprise publique ou semi-publique, d'une agence gouvernementale, voire d'une entreprise privée, même étrangère. Son rôle débute par la préparation des termes de références, l'exercice de présélection s'il y a lieu; constitution des listes restreintes; lancement des appels d'offres, en passant par l'examen et la sélection des propositions reçues jusqu'à la négociation des contrats d'exécution.

Au cours de leur mission auprès de l'agence d'exécution, les représentants de sociétés devraient déterminer et évaluer les différentes avenues de collaboration et d'association possibles avec leurs homologues locaux, car la Banque privilégie les sociétés africaines ou les partenariats avec celles-ci. De plus, une association pourrait contribuer à réduire les nombreux frais liés aux coûts de la préparation et du suivi des appels d'offres. (Un point de départ serait de consulter le répertoire des membres de la Fédération des Consultants Africains (FECA).

Contrairement à la croyance populaire, ce n'est pas la Banque qui fait la sélection des offres présentées dans le cadre d'un projet, mais bien l'agence d'exécution du pays emprunteur. Le rôle de la BAD se limite principalement au contrôle et à la surveillance des activités conformément à ses règlements.